



Numéro de l'acte	2015-100-RPFA
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.3

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-100

FINANCES : Versement d'une subvention complémentaire à l'association « Maison de la Diversité »

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

L'association dénommée « Maison de la Diversité » dont le siège social est situé au 1 rue Gambetta à ARQUES accompagne les personnes sans emploi dans leurs démarches administratives ou de recherches. Lors du conseil municipal du 14 avril 2015 et notamment lors du vote du budget primitif, une subvention d'un montant de 5000 € lui a été octroyée. Cette aide financière était destinée à soutenir le fonctionnement de l'association, dans l'attente d'une délocalisation sur une autre commune.

Pour diverses raisons, ce changement de siège est retardé. Il est proposé d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 2500 € au bénéfice de cette association afin qu'elle puisse continuer à fonctionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- ✓ De verser une subvention complémentaire d'un montant de 2500 € au profit de la Maison de la Diversité.
- ✓ d'inscrire ces crédits au budget 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT